

<b>CARREFOUR DE L'APPRENTISSAGE</b> <b>Politique régissant le service de bibliothèque</b>	Numéro <u>3</u>
Préparé par <u>Hélène McLaughlin</u> Hélène McLaughlin, Directrice de la bibliothèque	Date <u>7 décembre 2011</u>
Approuvé par <u>S-A Selouani</u> Sid-Ahmed Selouani, Doyen des études	Révision <u>11 mars 2013</u>

## « UTILISATION DES SALLES DE SÉMINAIRE »

Deux (2) salles de séminaires sont disponibles pour les discussions et les travaux de groupe. Ces salles sont munies d'un écran de télévision et disposent d'un tableau blanc. Des stylos pour le tableau sont disponibles au comptoir du prêt de la bibliothèque. Ceux-ci doivent être retournés au comptoir du prêt lorsque les usagers quittent la salle de séminaire.

### Procédure à suivre pour l'accès aux salles de séminaire :

- Faire une demande en se présentant au comptoir du prêt du service de bibliothèque;
- Déposer deux (2) cartes étudiantes au comptoir du prêt en échange de la clé de la salle de séminaire;
- Les salles de séminaire sont disponibles pour les groupes de deux (2) personnes, ou plus, et ce, pour une période de deux (2) heures. Après ce délai écoulé, le groupe doit libérer la salle;
- Un formulaire est affiché près de chacune des salles de séminaire. Le groupe doit y inscrire la date et l'heure avant d'entrer dans la salle.
- Si un autre groupe désire une salle de séminaire, vérifier à l'aide de ce formulaire le moment où la période de deux (2) heures du groupe qui occupe la salle est écoulée. Le nouveau groupe peut alors se présenter au comptoir du prêt et demander l'accès à la salle de séminaire.
- Lorsqu'un groupe quitte la salle, il faut remettre la clé au comptoir du prêt et récupérer les cartes étudiantes qui y ont été déposées.

### Règles de conduite :

La nourriture n'est pas permise dans les salles de séminaire. Les breuvages avec contenant fermés, tels que café ou bouteille d'eau, sont permis.

Les usagers qui quittent les lieux pour plus de cinq (5) minutes, doivent ramasser leurs effets personnels et retourner la clé de la salle de séminaire au comptoir du prêt du service de bibliothèque. Le personnel se réserve le droit de ramasser les effets laissés dans les salles de séminaire pour libérer les lieux.

Les documents, tels que les livres rares et les livres de la réserve, ne peuvent être conservés dans les salles de séminaire. Après leur utilisation, il faut les retourner au comptoir du prêt du service de bibliothèque.